

Parents Et “Broutage” À Abidjan

Mathieu A. Akadje, Maitre-Assistant

Casimir Zady, Maitre-Assistant

Josselin W. Azi, Etudiant en Master

UFR Criminologie, UFHB

doi: 10.19044/esj.2017.v13n5p285 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n5p285](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n5p285)

Abstract

Numerical revolution has created a new form of delinquency. The cyber-criminality, known as internet «browsing », has become a real criminal activity for some young men. The family, as the first cell for socialization and the melting pot for all social behaviors, seems to be more appropriate to know the parents' perception of «browsing ». The objective of this study is to understand, know, and explain the attitude and the behavior of the parents concerning «browsing ». Through a ground research and the qualitative and quantitative method, the study reveals parents negative perception concerning «browsing » with Yopougon. To reduce the practice of «browsing » , it is compulsory to involve and engage parents in the campaign of sensitization.

Keywords: Attitude, «browsing » cyber-criminality, youth, parents, perception

Résumé

La révolution numérique a entraîné une nouvelle forme de délinquance. La cybercriminalité, connue sous la forme du « Broutage », est une pratique à laquelle certains jeunes en ont fait une activité criminelle. La famille constituant la première cellule de socialisation et le creuset de toutes conduites sociales, il paraît opportun d'étudier la perception des parents vis-à-vis du « broutage ». Cette étude a donc pour objectif connaître la perception des parents vis-à-vis de la pratique du « broutage ». A travers une enquête de terrain et par la méthode qualitative et quantitative, l'étude révèle la perception négative des parents vis-à-vis de la pratique du « broutage » à Yopougon. Pour réduire la pratique du « broutage », il est nécessaire d'impliquer et d'engager les parents dans les campagnes de sensibilisation.

Mots-clés: Attitude, « broutage », cybercriminalité, jeune, parents, perception

Introduction

L'internet a transformé le monde en un village planétaire. Il améliore la productivité des entreprises, révolutionne les méthodes de travail et rend possible l'émergence de nouveaux modèles d'affaires permettant de communiquer, négocier, échanger et de commercialiser en temps réel. En ce sens, son apport est capital pour nos sociétés. Il est devenu au fil des temps si indispensable que peu d'organisations et de particuliers peuvent s'en passer aujourd'hui. Cette révolution a également rendu possibles de nouvelles formes de criminalité liées au cyberspace. En d'autres termes, la révolution numérique s'accompagne d'un mal pernicieux qui mobilise différentes ressources pour corriger ce dysfonctionnement : la cybercriminalité. La cybercriminalité est un phénomène qui concerne la planète toute entière pour ne pas dire mondial. Le phénomène de la cybercriminalité a fait l'objet de plusieurs travaux de recherches. Cela démontre l'attention portée à la compréhension et à la maîtrise de ce phénomène. Filiol & Richard, (2006) souligne que la création de virus visant simplement à prouver ses compétences n'est plus d'actualité. Aujourd'hui, les organisations criminelles, ou des individus, ont pris le relais et mène des attaques de plus en plus sophistiquées et ciblées sur les entreprises. Les particuliers paie aussi un lourd tribut à cette expansion de la cybercriminalité. Et, lutter contre la cybercriminalité est un enjeu majeur pour le mode actuel. Il est alors nécessaire que les textes de loi s'adapte à cette forme de criminalité organisée et internationale (Quéméner & Ferry, 2009). Dans le même sens, Freyssinet, (2010), tout en faisant une photographie de la lutte contre la cybercriminalité, soutient qu'une lutte contre la cybercriminalité passe par une évolution des législations et le développement technologique des mesures de sécurisation. Regnima (2014) tente de montrer un parallèle entre la piraterie en haute mer des siècles passés et la cybercriminalité. Ce parallèle vise à indiquer que ces phénomènes ne sont ni spontanés ni azimut mais obéissent à une rationalité cachée qu'il faut déchiffrer pour rendre les luttes contre ces phénomènes plus efficaces. Azzouzi (2010) décrit la cybercriminalité comme étant un phénomène en pleine évolution. C'est une activité rentable et organisée. Ces études s'accordent donc sur la menace que constitue la cybercriminalité. Cependant, elle présente une diversité d'infractions, c'est-à-dire plusieurs formes d'actes criminels.

En effet, les délits commis grâce à l'outil informatique sont multiples. Au nombre de ceux-ci, il y a le phénomène du "broutage" qui constitue non seulement un problème économique mais porte aussi gravement atteinte à l'image de la Côte d'Ivoire. Ce phénomène appelée

« broutage » est une terminologie utilisée par les ivoiriens. Sinon, il est l'œuvre du réseau nigérian. Les premiers réseaux de cybercriminels sont arrivés du Nigeria. Ils fuyaient la répression orchestrée contre cette activité illicite. Il s'est alors produit un apprentissage criminel entre les populations vivant sur le territoire ivoirien (Bogui, 2010). Une fois l'adolescent intègre un groupe, commence alors une autre forme de socialisation dite secondaire. L'individu cherche à s'assimiler ou à s'intégrer dans le groupe, à travers divers processus tels que l'imitation et l'apprentissage de la sous-culture de ce groupe. Lorsqu'il s'agit de valeurs déviantes telle que le broutage, il apprendra à faire le "broutage" par imitation (Cusson, 1998 ; Koudou, 2007). Ainsi, nombre de jeunes ivoiriens ont fait preuve d'une imagination fertile, autant immorale qu'illicite, pour avoir tout et tout de suite, en recherchant de l'argent rapide et facile grâce au broutage (Akadjé, 2011).

La recherche du gain semble être dans un premier temps la seule préoccupation (Gueu, 2013). Or, la majorité de ces escrocs du net (brouteurs) est issue des milieux défavorisés de la capitale économique ivoirienne (Bogui, 2010). La pauvreté consiste beaucoup plus en un processus d'appauvrissement, de portée et de sources non seulement économiques mais tout autant sociales (Gariépy et Rizkalla, 2002). Ils en ont fait une véritable activité criminelle pour sortir semble-t-il de la pauvreté.

En effet, la cybercriminalité, connue sous la forme du broutage en Côte d'Ivoire, occasionne de nombreux problèmes, car les espaces de cybercafés et d'internet semblent se confondre avec le vol, l'escroquerie et la criminalité. Ainsi, des enquêtes menées par l'Agence des Télécommunications (ATCI), aujourd'hui Autorité des régulations des télécommunications (ARTCI) semblent indiquer que la Côte d'Ivoire est l'une des plaques tournantes des cybercriminels et figure sur la liste des espaces à haut risque en matière de transaction électronique en Afrique (Akadjé, 2011). De plus, les entreprises et les hommes d'affaires ivoiriens, victimes de cette triste image, éprouvent d'énormes difficultés à profiter des avantages du cyberspace dans leurs activités avec des partenaires étrangers (Bogui, 2010). Même l'école qui est le lieu par excellence pour assurer un développement harmonieux pour l'enfant et l'adolescent est devenue le théâtre de la pratique du broutage (Kouadio, 2014).

Pour tenter de réduire ce phénomène, plusieurs actions sont menées par les autorités gouvernementales à travers les structures telles que la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité-Direction de l'Informatique et des Traces Technologique (PLCC-DITT) (N'guessan, 2014) et la Direction de la Sécurité Informatique et Transaction électronique (DSIT) (Gogbé, 2014). Cependant, le broutage demeure toujours et prend de l'ampleur. Le « broutage » est cette nouvelle forme de délinquance, qui n'est

en fait, que de l'escroquerie via internet. Une escroquerie qui consiste à soutirer des biens ou de l'argent à des personnes physiques ou morales par des manœuvres frauduleuses. En d'autres termes, le « Broutage » est un mécanisme mis en place par des délinquants pour soutirer de l'argent via internet. Le terme le plus usité pour désigner les arnaques et autres cybercriminels ou délinquants en Côte d'Ivoire est celui de « brouteurs ». Terminologie renvoyant à l'adage selon lequel "le mouton broute là où il est attaché". En d'autres termes, les transactions commerciales, bancaires et financières, se faisant sur la toile et à travers le monde cybernétique, les cybercriminels y trouvent des opportunités criminelles multiples, leur permettant de « brouter ». Le mouvement culturel né de l'escroquerie, c'est-à-dire le « couper-décaler », qualifié comme étant à l'origine la danse des brouteurs, a participé au développement du broutage en Côte d'Ivoire (Gbadamassi, 2003). En argot ivoirien, « couper » donne sens à escroquer et « décaler », prendre le large, prendre la fuite (Kohlhagen, 2005).

Vu la persistance de ce phénomène, de nombreuses questions méritent d'être élucidées : Quel est le regard des parents vis-à-vis de la pratique du broutage ? Quelle est l'opinion des parents à l'égard du broutage ? Quel est l'attitude des parents face à la pratique du broutage ? La pratique du broutage est-elle favorisée ou défavorisée par le comportement des parents ? Que peut-on faire pour réduire considérablement le phénomène du broutage en Côte d'Ivoire ? L'hypothèse qui se dégage à partir de ces interrogations est la suivante : La perception favorable qu'ont certains parents vis-à-vis du « broutage » favorise son enracinement chez de nombreux jeunes à Yopougon.

Cette étude repose sur la théorie cognitive de l'apprentissage de la conduite de délinquante d'Akers. Elle résulte de celle de l'apprentissage social de Bandura qui stipule que l'enfant apprend davantage de nouveaux comportements en observant ses pairs ou imite les modèles de comportement qui font l'objet de récompenses et non de punitions. Il ressort de cette étude que l'arnaque que constitue le « broutage » est un acte délinquant pratiqué par nombre d'escrocs appelés cybercriminelle (brouteur). Cette activité délictueuse met en relief le mécanisme de l'apprentissage vicariant chez les adolescents mais également celui l'une des prémisses fondamentale de cette théorie à savoir les définitions chez certains parents et entourage. Ce travail tente de mettre en exergue la perception de certains parents et de autres résidents de cette commune face au comportement délictueux de certains adolescents. Ce travail met en exergue l'attitude de certains parents et habitants qui approuvent, justifient, tolèrent ou même encouragent le comportement délinquant (broutage) de ces cybercriminels (brouteurs).

Methodologie

Terrain d'enquête

Notre travail de recherche a porté sur la ville d'Abidjan. Elle est considérée comme une véritable métropole cosmopolite qui connaît une dynamique certaine dans tous les secteurs d'activités. Ensuite, Yopougon parce qu'elle est à la fois la plus grande commune d'Abidjan. Cette commune s'étend sur une superficie de 153,06 km² avec une population estimée à 2 millions d'habitants. Aussi, après une pré-enquête, il ressort que le phénomène du broutage est une réalité, mais encore qu'il semble prendre de l'ampleur. Puis, toutes les couches socio-économiques et culturelles y sont représentées : les couches aisées, moyennes et les couches défavorisées. Enfin, Yopougon, avec ses nombreux maquis, bar climatisés et boîtes de nuit sans oublier sa célèbre rue princesse, en un mot la commune de la joie, constitue l'endroit idéal des "brouteurs" pour s'amuser, faire la fête. Vu l'étendu de la commune, le choix s'est porté sur quatre (04) quartiers de Yopougon censés représenter les différentes couches sociales. Il s'agit de : Niangon (sud et nord), Wassakara, Maroc et Port-Bouet 2.

Population et échantillon d'enquête

Dans le cadre de ce travail, la population est composée de parents de jeunes cybercriminels, de jeunes cybercriminels appelés « brouteurs » en Côte d'Ivoire, tous résident dans la commune de Yopougon. Concernant les différentes familles appartiennent à toutes catégories sociales (cadres supérieurs et moyens, d'ouvriers qualifiés et des sans-emplois). Notons que la particularité des parents est qu'ils ont des enfants qui sont impliqués ou ont des amis impliqués dans la cybercriminalité. Certains parents sont en relation avec les cybercriminels du fait de leurs activités professionnelles parmi eux des agents de la police nationale. Pour réaliser cette recherche, nous avons utilisé un échantillon de 100 personnes à partir de la technique par choix raisonné. Il a été constituée à partir de personnes ressources, capables de nous fournir des données relatives au phénomène. Il se compose comme suit: 10 cadres supérieurs, 25 cadres moyens, 25 ouvriers qualifiés, 30 Sans-emplois et 10 cybercriminels appelés « brouteurs ».

Techniques de recueil de données

La recherche d'informations nécessite une panoplie de techniques. Ainsi, nous avons utilisé l'observation non participante, l'entretien semi-directif, le questionnaire et la recherche documentaire. L'observation non participante a consisté à nous rendre dans quelques bars dancing et quarante-cinq (45) cybercafés à Yopougon pour voir de visu les réalités du terrain et les activités afférentes. Ces cybercafés se répartissent comme suit: douze (12) cybers à Niangon, trois (03) à Wassakara, vingt-un (21) au quartier

Maroc et enfin neuf (09) à Port-Bouet 2. Concernant, l'entretien semi-directif adressé aux « brouteurs », parents d'enfants et autres résidents, il donne la possibilité aux enquêtés de s'exprimer librement en suivant des thématiques. Quant au questionnaire adressé aux agents de police nationale, il est composé de questions fermées et ouvertes. La recherche documentaire a permis de recueillir des informations à partir des écrits portant sur le phénomène de la cybercriminalité. Nous avons parcouru des bibliothèques, les sites internet et les articles de presse.

Analyse de données

Au regard des techniques de recueil de données utilisées, cette étude utilise deux types d'analyse. D'une part, l'analyse qualitative a permis d'analyser la réaction des enquêtés et d'analyser leur perception vis-à-vis de la cybercriminalité des jeunes. Aussi, procède-t-elle à une analyse de contenu des discours issus des entretiens et du questionnaire. d'autre part l'analyse quantitative s'intéresse aux données statistiques relatives aux tableaux statistiques qui nous aident à ressortir les différentes variables mis en jeu.

Resultats

Opinions des parents sur l'étiologie du « broutage ».

La cybercriminalité, en occurrence le broutage est de plus en plus présent dans la vie quotidienne des citoyens. Les conduites criminelles sont le produit d'un ensemble de facteurs. Une conjonction de facteurs qui pèsent sur l'individu et le pousse inexorablement à transgresser les lois. Plusieurs facteurs tentent d'expliquer le phénomène. Pour y arriver, lors de notre enquête, nous avons posé la question suivante aux enquêtés : « *Quelles sont, selon vous, les causes du broutage ?* ». Les réponses obtenues sont consignées dans les tableaux ci-après.

Tableau 1 : Répartition des facteurs socio-économiques selon la catégorie sociale

Causes Catégories sociales	Imitation des pairs		Pauvreté		Chômage		Total	
Cadres supérieurs	7	70%	02	20%	1	10%	10	11,1%
Cadres moyens	7	28%	6	24%	12	48%	25	27,8%
Ouvriers qualifiés	3	12%	6	24%	16	64%	25	27,8%
Sans-emplois	5	16,7%	16	53,3%	9	30%	30	33,3%
Total	22	31,7%	30	30,3%	38	38%	90	100%

Source : Enquête de terrain

Il ressort du tableau 1 que les causes relatives au phénomène du « broutage » chez les adolescents sont d'ordres socio-économiques. Elles s'articulent autour de l'imitation des pairs délinquants, la pauvreté et le

chômage. Aussi, selon les résultats de l'enquête du terrain, ces facteurs concourent également à l'enracinement de ce phénomène.

L'analyse du tableau 1, permet de montrer que les conditions socio-économiques sont déterminantes dans le basculement et même la persistance de l'adolescent dans la cybercriminalité. En effet, il ressort que 70% cadres supérieurs estiment que le phénomène du « broutage » chez les adolescents à Yopougon résulte des facteurs sociaux à travers l'apprentissage vicariant mettant en exergue l'imitation des pairs délinquants. 30% de ces cadres supérieurs mettent en cause les difficultés économiques (chômage et pauvreté). Ces résultats permettent d'affirmer que s'il est un fait reconnu, c'est que les jeunes apprennent à commettre des délits au contact de pairs plus expérimentés. Parallèlement, les jeunes ayant tendance à défier les lois recherchent des pairs qui leur ressemblent. Les propos de quelques enquêtés, sur l'effet que peut avoir l'appartenance à un groupe sur la pratique du broutage, peuvent se résumer dans le témoignage de Z. Odile, mère d'un brouteur : *« Ce sont les amis de mon fils qui l'ont mis dans affaire de « broutage » là, il partait au maquis ensemble pour faire la fête. »* Aussi, dans un entretien, un brouteur explique-t-il son passage dans le broutage : *« Je suis parvenu au broutage grâce à mon voisin de classe que j'accompagnais retirer son wess (argent) et petit à petit je suis rentré dedans ».*

Quant à la catégorie sociale des sans-emplois, il apparaît que 83,3% soit 25/30 individus de cette catégorie soutiennent que le phénomène du broutage chez les adolescents de Yopougon relève de la précarité économique (chômage et pauvreté) dans laquelle vivent ces adolescents. Les catégories des cadres moyens et ouvriers qualifiés abondent également dans ce même sens en attribuant les causes du broutage chez les jeunes aux causes économiques (Cadres moyens : 72% et Ouvriers qualifiés Ouvriers qualifiés : 88%).

Il ressort de cette étude que les causes économiques constituent chez la population la raison essentielle de la genèse et de l'enracinement du phénomène de la cybercriminalité à Yopougon. C'est dans ce sens qu'un enquêté (sans-emploi) de Port-Bouet 2 dit : *« C'est la pauvreté qui fait que les jeunes font le broutage, il n'y a pas l'argent. Si ces jeunes sont pauvres et n'ont rien à manger que voulez-vous qu'ils fassent. Si ce n'est pas le broutage qui peut les faire sortir de leur situation ».* Pour T. Duval (cadres moyens) : *« C'est la pauvreté qui amène nos frères au broutage. Au lieu de lutter contre le broutage, lutter contre la pauvreté et vous verrez qu'il n'aura plus de brouteur ».*

Les conditions économiques difficiles marquées par l'absence des ressources financières peuvent conduire certaines personnes à la délinquance, c'est-à-dire à la pratique du broutage dans le cas d'espèce. Les individus ne disposant pas de moyens financiers ou ne bénéficiant pas des

richesses ou retombés de la société se trouvent contraint d'utiliser les moyens qui ne sont pas conventionnels pour réussir. au regard de ces constats, notons qu'il existe une relation étroite entre la pratique du broutage et l'incapacité de l'individu à satisfaire ces besoins économiques. Comme en témoigne un brouteur : *« Je vivais avec mon cousin à Wassakara qui est chauffeur et c'était très difficile de manger encore moins se vêtir. J'étais amené par moment à transporter des bagages avec une brouette pour pouvoir subvenir à mes besoins. Aujourd'hui, grâce au broutage j'ai un pressing, plusieurs cabines téléphoniques de transfert d'unités. Mon frère à son propre taxi et nous vivons à Niangon. Je suis devenu un opérateur économique ».*

Certains enquêtés tels les ouvriers qualifiés mettent l'accent sur le chômage qui constitue un facteur le plus important ainsi, ce sont 64% d'entre eux qui attestent que le chômage est le facteur déterminant qui favorise le broutage chez les jeunes de Yopougon. Ils considèrent que devant tous les sacrifices consentis par les parents pour leur formation professionnelle et scolaire, le marché de l'emploi est quasi inexistant. dès lors privés d'une insertion professionnelle et livrés à eux même dans un désespoir total, certains jeunes n'ont d'autres choix que de basculer dans la cybercriminalité qui est selon eux une voie royale pour subvenir à leur besoins et s'insérer dans la société. Selon les propos d'un enquêté (sans-emplois) *« Tant qu'on ne cherche pas à résoudre le problème du chômage, le broutage ne pourra jamais disparaître. Que voulez-vous que ces jeunes fassent, qu'ils laissent tous tombés et meurt de faim ? ».*

Les propos d'un cybercriminel dont pseudonyme est « Dollarman » vient confirmer le désarroi d'une jeunesse en quête de d'insertion sociale et en perdition : *« Si je fais le broutage aujourd'hui, c'est parce que je n'ai pas le choix. la société, les blancs nous ont trop exploités et continuent de le faire. C'est pourquoi nous on souffre. En faisant cela on rembourse ce qu'ils nous font.»*

Les brouteurs quant à eux apprécient cette pratique. Ils sont fiers et ont une image positive d'eux. Un élève de la classe de seconde (2nd) du collège Anador de Yopougon qui pratique le broutage affirme : *« Moi mes parents m'empêchent mais avec mon téléphone, je bara (travailler) ».* Willy dix chiffres, un brouteur déscolarisé, nous donne son témoignage : *« J'ai arrêté l'école pour me consacrer au broutage. Au début c'était très difficile, mes amis rapportaient à mes parents que je n'allais plus à l'école que je passais mon temps dans les cybers. Après mon échec en classe de troisième, mon père a refusé de payer ma scolarité, il dit que j'ai choisi ma voie. Je suis resté deux années à ne rien faire et j'ai quitté la maison par la suite pour m'installer avec des amis. C'est comme ça que je suis renté dedans ».* A ce sujet, les propos de T. Eloge attirent notre attention : *« Je crois que les*

parents ont un mauvais regard du broutage. Aucun parent ne veut voir son fils devenir voleur encore moins brouteur. Ces jeunes ne font qu'à leurs têtes ».

Au terme de cette analyse, il ressort que les conditions socio-économiques (pauvreté, chômage et pairs délinquants) sont des facteurs important dans la compréhension du phénomène du broutage chez de nombreux jeunes à Yopougon. Ces causes au regard des résultats sont à proportion égale soit respectivement imitation des pairs 31,7% ; pauvreté 30,3% et chômage 38%. Au-delà de ceux-ci d'autres facteurs personnels ont été cités dans l'explication de ce phénomène étudié. Ils mettent en relief deux causes importantes dans l'explication du phénomène à savoir la personnalité de l'adolescent cybercriminel à travers la cupidité et d'une part et la nature des relations familiales en s'intéressant à la négligence familiale d'autre part.

Tableau 2 : Importance des facteurs psychologiques dans le broutage

Causes Population	Cupidité		Négligence familiale		total	
	Cadres supérieurs	9	90%	1	10%	10
Cadres moyens	20	80%	5	20%	25	25%
Ouvriers qualifiés	12	48%	13	52%	25	25%
Sans-emplois	6	20%	24	80%	30	30%
Cybercriminel (brouteur)	10	100%	0	0%	10	10%
Total	57	67,6	43	32,4	100	100%

Source : terrain d'enquête

Au regard des constats issus du tableau 2, il ressort que les cadres supérieurs, les cadres moyens et les cybercriminels (brouteurs) estiment dans leur grande majorité que l'argent est d'une très grande importance dans la vie de ces adolescents. Aussi, ressortent-ils que les brouteurs sont cupides (Cadres supérieurs 90%, Cadres moyens 80% et brouteurs 100%). selon eux, ces enfants vivent dans le présentisme dans une quête effrénée de richesse. ce trait de caractère est un relatif à la personnalité du délinquant. Quant aux Ouvriers qualifiés (52%) et Sans-emplois (80%), ils affirment en majorité que la négligence familiale constitue un facteur psychologie capital dans l'émergence et la persistance des adolescents dans la cybercriminalité. Il ressort que les pratiques éducatives parentales sont déterminantes dans l'appropriation des normes sociales et surtout dans la construction identitaire de ces adolescents qui en général n'éprouvent aucune affectivité. Sinon comment comprendre que ces jeunes s'adonnent à des pratiques mystiques horribles pour devenir riches. Pour corroborer les résultats de cette enquête, un adolescent cybercriminel affirme : *« Moi je passe par tous les moyens pour devenir riche et rien ne peut m'empêcher. Sachez que moi, j'ai dormi au cimetière. Si tu as pitié et peur, tu ne peux pas devenir riche. »*

Au regard des résultats du tableau 2, il convient de souligner que ces ouvriers de la classe moyenne et les sans-emploi soutiennent que l'éducation de ces enfants brouteurs a été déficiente et que les parents ont fait preuve de laxisme. L'une des raisons qui justifie un tel comportement est la pauvreté des parents. C'est en cela qu'un enquêté (ouvrier spécialisé) soutient que « *Rare sont les parents qui éduquent normalement leurs enfants de nos jours donc les enfants sont amenés à brouter pour s'en sortir* ». A Niangon, un autre parent (sans-emploi) ajoute : « *Il n'y a rien à la maison et les temps sont durs donc si les enfants peuvent se débrouiller, qu'ils le fassent pourvu qu'il ne soit pas pris* ». Les parents ne pouvant répondre aux besoins des enfants, ceux-ci s'adonnent à des pratiques illicites comme le broutage.

D'autres enquêtés estiment que la culture de la facilité participe à la persistance de cette pratique. Ainsi, il arrive que de plus en plus de jeunes scolarisés ou déscolarisés versent dans la cybercriminalité pour avoir de l'argent rapidement au détriment de l'école. C'est ce qui fait dire à certains enquêtés que : « *la jeunesse s'adonne à la paresse et refuse le travail. Personne ne veut fournir d'efforts personnels, c'est trop leur demandé* ». Un policier affirme : « *Les jeunes de maintenant aiment la facilité, au lieu d'aller à l'école c'est broutage qui les intéresse* ».

En somme, les résultats permettent de conclure que ce sont 57 personnes de l'échantillon soit 67,6 % qui estiment que la cupidité est le facteur déterminant qui peut faire basculer les jeunes dans la cybercriminalité contre 43 personnes soit 32,4% qui pensent que les carences éducatives sont à la base du broutage de ces jeunes.

Appréciations des parents vis-à-vis du broutage

Nous mettrons, ici, l'accent sur les sentiments des enquêtés, les croyances, les appréciations, les positions favorables ou défavorables vis-à-vis de cette pratique. Il s'agira de la tendance des enquêtés dans l'évaluation de la pratique du broutage. Ainsi, pour saisir ou dégager l'attitude des enquêtés vis-à-vis de ce phénomène, nous leurs avons posé la question suivante : « *Quels jugements ou appréciations avez-vous des brouteurs ?* ». Les réponses des enquêtés sont consignées dans le tableau3 ci-dessous.

Tableau3 : Appréciation des parents face au phénomène de la cybercriminalité (broutage)

Appréciation Catégorie sociale	Favorable		Défavorable		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cadres supérieurs	0	00%	10	100%	10	11,1%
Cadres moyens	2	8%	23	92%	25	27,8%
Ouvriers qualifiés	7	28%	18	72%	25	27,8%
Sans emplois	16	53,3%	14	46,7%	30	33,3%
Total	25	22,3%	65	77,7%	90	100%

Source : terrain d'enquête

Il ressort de l'analyse du tableau 3 que tous les cadres supérieurs (10 ; 100%) interrogés ont une perception négative de la cybercriminalité (« broutage »). Elle se traduit par une appréciation défavorable du « broutage » des jeunes. Cette appréciation montre que cette catégorie sociale représentée en général par la sphère bourgeoise, les chefs d'entreprises, les hommes d'affaires et les fonctionnaires sont les décideurs. Lesquels luttent au quotidien contre cette nouvelle forme de délinquance qui nuit fortement à leur intérêt et celui du pays.

Quant aux cadres moyens, ils sont en grande majorité d'avis défavorable à cette activité délictueuse qu'est le broutage (23 ; 92%). Cependant, il apparaît que seuls 2 cadres moyens (2 ; 8%) ont donné un avis favorable à cette activité délictueuse.

Ces résultats sont corroborés par des propos recueillis auprès de certains enquêtés. Eugène, (cadre supérieur) résident à Niangon (quartier de Yopougon) affirme : « *Le broutage n'est pas un moyen légal de réussite sociale. Je ne peux avoir qu'une attitude négative d'une telle pratique* ». Quant à G. Charles, un ingénieur des medias, il stipule que: « *Les brouteurs nous créés assez de problèmes. Je ne sais pas si certaines personnes jugent bien cette pratique mais moi je vois cela très mal* ». Nous avons également recueilli l'avis de certains agents des forces de l'ordre (police nationale) de la commune de Yopougon. Il ressort qu'en leur qualité de garant de l'ordre, les policiers rejettent fermement cette activité illicite. Cependant, quelques agents de cette corporation sont impliqués dans la cybercriminalité. C'est à juste titre que deux policiers interrogés affirment respectivement : sergent de police A. Pierre : « *Nous sommes chargés de lutter contre ce phénomène donc ne pouvons pas avoir une appréciation favorable. Un de nos collègues s'est fait radier sur de telle pratique* ». Pour une policière, S. Nadia : « *Il est vrai que certains de nos collègues sont complices de ces jeunes mais dans tous les métiers il y a des brebis galeuses* ».

Les résultats du tableau 3 montrent également que les avis sont moins marqués et partagés chez les ouvriers qualifiés et les sans-emplois. En effet, nous constatons que 72% des ouvriers qualifiés ont une appréciation négative de ce phénomène. Mais, il existe une tendance significative qui donnent un avis favorable à cette pratique (18 ; 28%). nous proposons deux appréciations défavorables au broutage des enfants. F. Adama (ouvrier qualifié) assure : « *Je ne peux jamais aimer les brouteurs encore moins les envier car ce sont des personnes qui gagnent malhonnêtement leur vie* ».

Un ferronnier atteste : « *il est mieux d'apprendre un métier et gagner sa vie au lieu de tromper les gens sur internet ou aller vendre son âme pour avoir de l'argent* ». Comme nous l'avons remarqué, il existe des avis favorable au phénomène du broutage des jeunes. C'est dans ce cadre que nous avons recueilli l'avis de Robert (un ouvrier qualifié) qui soutient :

« Moi je ne les condamnent pas. Je les comprends. Les temps sont durs, ces jeunes pour certains ont des diplômes et ils n'ont pas de travail. Que voulez-vous qu'ils fassent. Ils ont des connaissances en informatique il faut bien qu'ils en profitent. C'est l'Etat qui est responsable.»

Dans la catégorie sociale des « sans emplois », les avis sont très partagés. En effet, les résultats montrent qu'il y a autant de perceptions favorables que défavorables. La tendance est à 50% avec léger avantage pour les avis favorables à cette pratique. Chez certaines personnes appartenant à cette catégorie sociale, ils estiment que ces enfants se débrouillent comme ils peuvent pour émerger. Ainsi, cette pratique du broutage n'a rien de déshonorant et d'illicite en ce sens que ces jeunes ont un pouvoir économique fort qui leur permet de subvenir à leur besoin et celui de leur famille. Ils favorisent également l'éclosion et la pérennisation de certaines activités commerciales. Pour K. Pascaline, serveuse dans un bar : *« Les brouteurs font marcher les maquis, payent assez de boissons et souvent même partage de l'argent. C'est notre meilleure clientèle. Aujourd'hui sachez si les brouteurs n'étaient pas là tous les bars fermentaient. »*

Des artistes font l'apologie des brouteurs notamment ceux qui chantent le « coupé- décalé » en Côte d'Ivoire. D'autres valorisent cette pratique lorsqu'ils estiment que c'est une forme de dédommagement de l'occident pour le tort subi. C'est en cela qu'ils parlent de dette coloniale. Ce sont autant de perceptions favorables que partagent quelques personnes face à un tel phénomène.

L'analyse de ces résultats permet de dire que le phénomène de la cybercriminalité (broutage) des jeunes est largement réprimé dans l'ensemble de la population à Yopougon. Ainsi, ce sont 77,7% des enquêtés qui ont une perception défavorable de la cybercriminalité des jeunes contre 22,3% qui ont un avis favorable du broutage. En somme, il ressort que les parents, quel que soit leurs différentes catégories sociales n'apprécient pas cette pratique.

Attitude des parents vis-à-vis du broutage.

La cybercriminalité considérée comme une infraction suscite des réactions diverses au sein de la population et même chez des parents dont les enfants sont impliqués dans ce phénomène. L'analyse du comportement des enquêtés face au « broutage » laisse apparaître certaines définitions. Celles-ci se déclinent en termes d'encouragement ou de rejet des activités de l'enfant. Ces définitions ou attitude ou valeurs de la population d'étude pourraient renforcer ou non le comportement de l'enfant impliqué dans cette pratique illicite. En analysant, également cette variable, il s'agit d'aller au-delà de la simple perception mais de l'acte posé par ces parents, résidents, policiers dans le renforcement du comportement délinquant comme le sous-tend la

théorie de l'apprentissage de la conduite délinquante de Ronald Akers. Pour évaluer ce comportement des enquêtés, la question suivante a été posée : « *Quelle sera votre réaction si vous avez un proche ou une connaissance qui pratique le broutage et gagne beaucoup d'argent ?* ».

Les résultats à cette interrogation sont consignés dans le Tableau suivant.

Tableau 4: Attitude des parents face aux « broutage » des jeunes

Attitude Catégories Sociales	Encouragement et soutien		rejet		Pas de réponse		Total	
Cadres supérieurs	0	0%	10	100%	0	0%	10	11,1%
Cadres moyens	0	0%	18	72%	7	28%	25	27,8%
Ouvriers qualifiés	5	20%	16	64%	4	16%	25	27,8%
Sans emplois	12	40%	15	50%	3	10%	30	33,3%
Total	17	18,9%	59	65,5%	14	15,5%	90	100%

Source : terrain d'enquête

Le tableau 4 présente l'attitude des enquêtés face au broutage selon la catégorie sociale. Ainsi, il ressort de l'analyse de ce tableau que 100% des cadres supérieurs ont une réaction de rejet face au broutage parce qu'ils estiment que l'arnaque est un délit qui porte de préjudices moraux et financiers énormes. Selon eux, ces jeunes n'ont aucune morale, aucune dignité. Ils occasionnent des pertes financières importantes. C'est en cela qu'ils ne peuvent en aucune façon encourager de tels comportements sinon les réprimer sévèrement pour éviter toute récurrence. Ce rejet systématique confirme la perception défavorable de catégorie sociale pour cette pratique.

Quant aux cadres moyens, ce sont 72% d'entre eux qui ont une attitude de rejet de cette pratique contre 28% soit 7 individus de l'échantillon qui ne donnent aucune réponse. Cependant, il convient de noter que les cadres supérieurs moyens n'encouragent guère cette pratique illicite qu'ils qualifient de malsaine et perverse (0%). les propos de Mme O. Hortense, une infirmière viennent confirmer cette tendance : « *Si j'ai un enfant qui pratique le broutage, je le chasse, il ne faudrait pas qu'il parte voir des marabouts pour envouter ma maison* ». Répondant à cette question, un intendant militaire qui désire garder l'anonymat dit: « *Je vais le dénoncer à la police pour éviter qu'il ternisse mon image* ».

Enfin, à Niangon, la mère d'un brouteur rend son témoignage : « *Pour mon fils, après plusieurs tentatives pour le raisonner, j'ai dû informer son père et celui-ci est venu le chercher pour l'emmener avec lui loin de ses amis car c'était trop* ». Autant d'attitudes des populations enquêtées qui viennent confirmer le rejet de ce phénomène. Concernant les ouvriers qualifiés et sans-emplois, les résultats montrent que 17 d'entre eux soit

30,9% encouragent ces enfants cybercriminels. Cette attitude confirme l'appréciation favorable qu'ils ont du phénomène (23 ; 41,8%). Cependant, ce sont 31 personnes de ces deux catégories soit 56,4% qui ont un comportement de rejet face à ce phénomène et seulement 7 individus soit 12,7% qui ne donnent pas d'avis. Bien que les tendances ne soient pas très marquées au sein de ces deux catégories sociales, il apparaît que dans leur majorité, ils rejettent ce phénomène de broutage des jeunes.

En effet, lors de nos recherches, certains enquêtés se sont exprimés en ces termes : « *Je ne gagne pas des millions dans mon métier mais je ne vais jamais accepter que mon enfant soit brouteur* », propos d'un vitrier. A un autre enquêté, sans-emplois, d'affirmer : « *Nous sommes tous au chômage, vivons dans la galère mais nous ne broutons pas alors pourquoi accepter qu'un de mes frères broute, je refuserai et m'opposerai contre cette pratique* ». Les ouvriers qualifiés et les sans-emplois réagissent défavorablement face au broutage.

Pour vérifier les propos des parents, nous avons interrogé des policiers pendant notre enquête pour savoir si le comportement défavorable des parents face à la pratique du broutage était confirmé. A la question : « *Quels est le comportement des parents lorsque vous appréhendez un brouteur* ».

Les policiers se sont exprimés en ces termes : « *Nous n'avons pas connaissance des cas de broutage où les parents se présentent pour défendre leurs enfants. Plusieurs brouteurs sont déférés devant les parquets de Yopougon ou du Plateau pour répondre de leurs actes* », propos d'un policier qui conserve l'anonymat. Un autre policier affirme : « *Lorsque ces jeunes sont appréhendés ils sont pour la plupart accusés d'avoir escroqué des sommes importantes et un règlement à l'amiable suppose le remboursement, ce que certains parents ne peuvent pas* ». Pendant un entretien avec un agent de la plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) vivant à Niangon, celui-ci affirme que : « *C'est sur des plaintes déposées par des victimes que nous menons des actions en vue d'appréhender des brouteurs. Aucun parent ne s'est déjà présenté dans le but de soutenir son enfant quand nous avons les preuves de cette accusation. Il y a des exceptions où le brouteur est un mineur dans ce cas, nous informons ses parents qui se rendent au tribunal en question. Je pense que les parents ne soutiennent pas les enfants dans cette pratique. Cependant, il y a des parents qui savent l'activité de leur enfant et qui ne disent rien. C'est cela le vrai problème.* »

Nous pouvons donc en déduire que l'appréciation défavorable exprimée par les parents face à la cybercriminalité se traduit dans leur comportement par le rejet et le dégoût qu'ils adoptent vis à vis de ces enfants qu'ils qualifient dans leur grande majorité de parasites de la société.

Discussion et conclusion

La problématique au fondement de la recherche était centrée sur le regard des parents vis-à-vis de la pratique du « broutage ». Il ressort des résultats cette étude que certains parents par leur perception et comportement favorisent la pratique de la cybercriminalité chez des jeunes en occurrence le « broutage » à Abidjan et particulièrement à Yopougon. Dès lors l'hypothèse qui sous-tend cette recherche est vérifiée. Les résultats montrent que si certains parents restent silencieux ou encouragent indirectement les jeunes à la pratique du « broutage ». Il n'en est pas de même chez la majorité des parents d'enfants qui sont défavorables à ce phénomène des temps modernes qu'est la cybercriminalité.

L'espace virtuel créé par l'essor des technologies numériques est censé permettre à chacun et à tout le monde d'exprimer sa liberté et réaliser ses désirs. Il reste que les voies qu'offre cet espace sont parsemées de pièges où des individus, en embuscade, sont prêts à couper la route aux autres (Regnima, 2014). La cybercriminalité est de plus en plus présente dans la vie des citoyens. Elle est en perpétuelle évolution (Freyssinet, 2010 ; Azzouzi, 2010). Les cybercriminels sont de plus en plus organisés (Filiol & Richard, 2006). Lutter contre la cybercriminalité est un enjeu majeur pour le mode actuel. Il ne s'agit pas seulement de créer des structures de lutte (N'guessan, 2014 ; Gogbé, 2014) mais encore de leur donner les moyens pour y faire face. Car nombre de structures rencontrent de difficultés à rassembler les preuves lors des enquêtes. En outre, l'arsenal juridique doit constamment s'adapter à cette criminalité organisée et internationale utilisant les ressources des technologies numériques et Internet comme cibles ou vecteurs d'infractions. Il s'agit à travers des approches croisées d'améliorer la mise en œuvre de la loi (Quéméner & Ferry, 2009). Toutefois, une meilleure lutte nécessite la recherche des facteurs criminogènes. Dégager des principes généraux relatifs aux facteurs d'incitations à la cybercriminalité peut permettre de concevoir des stratégies de prévention susceptibles d'en réduire l'ampleur.

La cybercriminalité, en occurrence le broutage est le produit d'un ensemble de facteurs. Une conjonction de facteurs qui pèsent sur l'individu et le pousse inexorablement à transgresser les lois. Les parents tentent à travers plusieurs facteurs classiques d'expliquer la pratique du « broutage ». Selon la théorie de l'association différentielle de Sutherland : Les comportements antisociaux s'expliquent par la fréquentation assidue d'individus antisociaux. Plus exactement, les comportements délinquants s'acquièrent au cours d'un processus de communication ou d'interaction symbolique dans un groupe restreint de criminels (Koudou, 2007). La délinquance est alors la cause et l'effet des fréquentations délinquantes

(Cusson, 1998). On retiendra que l'imitation et l'apprentissage du groupe ou des pairs sur certains jeunes les poussent à la pratique du broutage. En paraphrasant, Cusson, on dira que le broutage est la cause et l'effet des fréquentations des groupes ou des pairs brouteurs. Sans oublier que le comportement criminel est le produit de la société capitaliste au point où il est permanent chez les prolétaires qui sont issus de couches sociales et économiques défavorisés (Koudou, 2007 ; Bogui, 2010). La pauvreté consiste beaucoup plus en un processus d'appauvrissement, de portée et de sources non seulement économiques (faibles revenus) mais tout autant sociales (sous-scolarisation, père en chômage) (Gariépy & Rizkalla, 2002). La pauvreté n'est donc pas liée uniquement à l'insuffisance des revenus, mais aussi à l'incidence sociale de l'appauvrissement sur les individus et les familles. Les parents ne pouvant répondre aux besoins des enfants, ceux-ci s'adonnent à des pratiques illicites comme le broutage. En dehors des facteurs criminogènes classiques que nous venons d'analyser, il faudrait ajouter les nouvelles valeurs ou nouveaux repères auxquels de nombreux jeunes sont à la recherche : besoin de paraître, d'être valorisé, désir de s'affirmer (distribution des billets de banque, ce que certains ivoiriens appellent le "travailllement", le "faro-faro" ou le "faroutage") et la recherche de gains faciles et immédiats (l'argent en vitesse) (Kohlhagen, 2005 ; Akadjé, 2011 ; Gueu, 2013). Il est facile alors de comprendre pourquoi la satisfaction de tels besoins passe par la cybercriminalité, notamment le broutage.

Face à la pratique du "broutage", les parents ont, en majorité, une *attitude négative* ou *défavorable* vis-à-vis du "broutage". Les parents, quel que soit leurs catégories sociales, c'est-à-dire cadre supérieurs ou moyens et ouvriers qualifiés ou sans emplois, n'apprécient pas cette pratique. Ils manifestent aussi un *comportement défavorable* vis-à-vis du "broutage" à Abidjan. Ce résultat est contraire aux idées selon lesquelles les parents dans leur majorité encourageraient leurs enfants à la pratique du "broutage". En effet, pour certains, les parents encouragent la pratique du broutage. Cette idée est partagée par un agent de la PLCC qui explique que : « *après avoir arrêté un adolescent ayant à sa possession plusieurs millions de FCFA, les parents de ce dernier sont intervenus pour leurs signifier que l'argent leur appartenait. Ils étaient dans l'obligation de relâcher l'adolescent et de leur remettre l'argent* ». (Propos recueilli lors d'un colloque sur la cybercriminalité). La réaction de ces parents corrobore cette idée selon laquelle certains parents soutiennent leurs enfants à la pratique du broutage. Ce que d'ailleurs cette étude n'exclue pas. Toutefois, il ne s'agit que d'une minorité de parents ; dans la mesure où la majorité des parents n'encourage pas cette pratique. En sommes, les parents ont, dans la majorité des cas, une perception négative du « broutage » ; ils sont opposés à la pratique de ce

phénomène sous toutes ses formes.

Pour réduire ou éviter que les jeunes se livrent à la pratique du broutage à la recherche de gain facile, il est nécessaire que les parents soient présents dans la vie de leurs enfants. Car « *les rapports entre le futur délinquant et ses parents se caractérisent par les traits suivants : négligence, indifférence, absence, ignorance, incohérence, froideur...qui débouchent sur un « vide éducatif » pour ces jeunes* », affirme Cusson (1998). La cellule familiale doit alors être impliquée dans certains programmes de lutte. Plusieurs moyens efficaces peuvent être envisagés en vue de réduire ou atténuer ce phénomène. Il s'agit, entre autre, de :

- Recenser et identifier tous les cybers de la commune pour faciliter les contrôles ;
- Initier des stratégies et programmes de luttes dans les communes ;
- Donner plus de moyens à la Plateforme de lutte contre la Cybercriminalité ;
- Renforcer le personnel de la Direction de l'Informatique et des Traces Technologique ;
- Faire des campagnes de sensibilisation en impliquant les différentes couches de la société : créer des clubs scolaires, composé d'élèves, de parents, d'enseignants et d'agents municipaux en vue de sensibiliser en milieux scolaire ;
- Responsabiliser, Impliquer et engager les parents dans la lutte contre la cybercriminalité (Broutage) ;
- Développer des programmes en partenariat pour une vue plus large des actions de lutte ;
- Mettre en place un cadre juridique tant au plan national qu'international.

References:

1. Akadjé, A.M. (2011). « *Cybercriminalité et 'broutage' à Abidjan* ». Revue Internationale de criminologie et de Police Technique et Scientifique, n°3, pp.299-310.
2. Azzouzi, el A. (2010). *La cybercriminalité au Maroc*. Casablanca, Edition : Ali El Azzouzi
3. Biaka Z. (1974). *Cybercriminalité en provenance-de la côte d'ivoire*, www.afriqjet.com/afrique-ouest www.afrik.com/article6691.html
4. Bogui, J-J. (2010). « *La cybercriminalité, menace pour le développement les escroqueries internet en Côte d'Ivoire* ». Afrique contemporaine, n°234, pp.155-170
5. Cusson, M. (2011). *La criminologie*. Coll. Les fondamentaux. Hachette. Paris.

6. Filiol, É. & Richard, P. (2006). *Cybercriminalité, enquête sur les mafias qui envahissent le web*. Paris, Dunod.
7. Freyssinet, É. (2010). « *La cybercriminalité en Mouvement* », Annale des Mines-Réalité industrielle, France, pp.28-33.
8. Gariépy, J. & Rizkalla, S. (2002). *Criminologie générale*, Québec, 2^e édition. Modulo
9. Gassin R.(2011). *Criminologie*. Paris, 7^e édition. Dalloz.
10. Gbadamassi, F. (2003). « *Les origines douteuses du couper-décaler quand l'escroquerie donne naissance à un mouvement musical* ». Politique africaine, n° 227, pp.23-32.
11. Gogbé, T. (2014). *Les actions de la Direction de la Sécurité Informatique et Transaction Electronique dans la lutte contre la cybercriminalité à Abidjan*. Abidjan, Master1, UFR Criminologie, UFHB.
12. Gueu, D. (2013). « *La cybercriminalité à Abidjan, un phénomène de mode ou une nouvelle guerre contre les finances en Côte d'Ivoire* ». Journal scientifique européen, vol.9, n°1, pp.97-106.
13. Kohlhagen, D. (2005). « *Frime, escroquerie et Cosmopolitisme Le succès du « coupé-décalé » en Afrique et ailleurs* ». Politique africaine, Edition Karthala, n°100, pp.92-105.
14. Koudou, O. (2007). *Histoire de la Criminologie*. Abidjan, Presse Universitaire Abidjan, 1^{ère} édition.
15. Kouadio, K.S. (2014). *La pratique de la cybercriminalité par les élèves des établissements secondaires à Marcory : cas du LYMMA et D'IVESTP*. Abidjan, Master 1, UFR Criminologie, UFHB.
16. Loubet Del Bayle, J.-L. (1998). Introduction à la recherche. Université Toulouse 1, IEP, Cerp.
17. N'guessan, S. B. (2014). Les obstacles de la police scientifique (DITT) en matière de lutte contre la cybercriminalité à Abidjan. Master 1, UFR Criminologie, UFHB.
18. Quéméner, M. & Ferry, J. (2009). *Cybercriminalité, Défi mondial*. 2^e éd. Economica.
19. Regnima, O. A. (2014). « *Révolution numérique et cybercriminalité : comprendre le retour des pirates* ». Revue des sciences sociales du PASRES, n°4, pp.56-65.
20. Colloque : « *La cybercriminalité : des réalités de la lutte contre la cybercriminalité dans le contexte ivoirien* », Abidjan, les 25 et 26 Septembre 2011, Organisé par l'Institut de Lutte Contre la Criminalité Economique (ILCE), Suisse